

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

→ Par arrêté du 9 août 2022, le Président de la Communauté a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Jean-de-Luz.

Cette enquête publique unique se déroulera sur 31 jours consécutifs :

du lundi 5 septembre 2022 à 8h30 au mercredi 5 octobre 2022 inclus jusqu'à 17h30.

→ Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-de-Luz est engagé afin d'offrir un cadre réglementaire plus adapté à certaines opérations, assurer la cohérence des règles du PLU avec les dispositions de la loi littoral d'une part, des documents supra-communaux d'autre part et parfois aussi certaines occupations existantes ; et rectifier les erreurs ou imprécisions identifiées dans la rédaction des règles mises en application depuis l'approbation de la révision générale. Il s'agit, par conséquent, de modifier principalement le règlement d'urbanisme (règlement écrit et document graphique). Ces évolutions concernent notamment les secteurs de « Mayarco », « Coyonea », « Layats », « Bakarenea » et « FAPA ».

Par décision du 4 août 2022, l'Autorité Environnementale, concluant que ce projet « n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine », n'a pas soumis ce projet à évaluation environnementale.

• Madame Liliane OTAL, ancienne juge de proximité, a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêtrice par décision de la Présidente du Tribunal Administratif n°E22000063/64 du 4 août 2022.

- **Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :**
 - **sous format papier**, en Mairie de SAINT-JEAN-DE-LUZ (2 place Louis XIV, 64500 Saint-Jean-de-Luz) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie,
 - **sous format numérique**, sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/4162> ainsi que sur le site internet de l'Agglomération www.communaute-paysbasque.fr

Un accès gratuit au dossier d'enquête et au registre dématérialisé est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en Mairie de Saint-Jean-de-Luz (2 place Louis XIV, 64500 Saint-Jean-de-Luz) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

- **Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser à la Commissaire-enquêtrice :**
 - **Par courrier**, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Madame la Commissaire-Enquêtrice – Mairie de Saint-Jean-de-Luz, 2 place Louis XIV, 64500 Saint-Jean-de-Luz, avec la mention « NE PAS OUVRIR » ;
 - **Sur le registre en version papier** tenu en Mairie de Saint-Jean-de-Luz (2 place Louis XIV) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
 - **Par voie électronique**, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4162> qui permet la transmission de courriers électroniques et la consultation du dossier ou à m.antigny-huleux@communaute-paysbasque.fr en indiquant comme objet : « enquête publique PLU SJDL ».
- **La Commissaire-Enquêtrice se tiendra à la disposition du public (permanences) en Mairie de Saint-Jean-de-Luz (2 place Louis XIV, 64500 Saint-Jean-de-Luz), les :**
 - **Lundi 5 septembre 2022 (de 8h30 à 12h30)**
 - **Jeudi 22 septembre 2022 (de 13h30 à 17h30)**
 - **Mercredi 5 octobre 2022 (de 13h30 à 17h30)**

Afin d'assurer la sécurité de chacun, les consignes sanitaires en vigueur en Mairie de Saint-Jean-de-Luz à la date de l'enquête seront appliquées, et ce, pendant toute la durée de l'enquête publique et lors des permanences de la Commissaire-enquêtrice.

- **A l'issue de l'enquête publique,**
 - le rapport et les conclusions motivées de la Commissaire-Enquêtrice pourront être consultés à la Communauté d'Agglomération Pays Basque (15 avenue Foch, Bayonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la Communauté www.communaute-paysbasque.fr
 - le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Jean-de-Luz, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions de la Commissaire-Enquêtrice, sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, autorité compétente en matière d'urbanisme et de planification.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

- la Communauté d'Agglomération Pays basque (DGA de la stratégie territoriale) :
Mme Marie Antigny-Huleux, chef de projet planification : m.antigny-huleux@communaute-paysbasque.fr en indiquant comme objet : « enquête publique PLU Saint-Jean-de-Luz ».